

Troadec Jean-Charles et Lucile  
25 rue Bourlago 22590 PORDIC

PORDIC, le 27 novembre 2018

A l'attention du Président de la commission d'enquête public

Objet : Aménagement de la rue Bourlago, rue Pasteur et de la rue Jean Moulin

Monsieur,

Suite à notre pétition de novembre 2017 où un grand nombre de riverain de notre secteur s'était montré favorable à la mise en place d'un sens unique sur la rue Bourlago, entre la rue Pasteur et la rue Jean Moulin, nous vous écrivons afin de porter à votre connaissance notre déception d'une part, mais aussi d'autre part, nos réflexions sur le futur de ce quartier.

L'option que nous défendons semble présenter plusieurs avantages alors que l'élargissement plusieurs inconvénients, allant à l'encontre parfois, du bon sens. D'un point de vue économique en effet, surtout dans la période actuelle de restriction budgétaire des mairies liée à la suppression de la taxe d'habitation, il existe déjà une route qui pourrait desservir le quartier : la rue de Keribet donnant, qui plus est, sur peu d'habitation. D'autant que le lotissement du clos Pasteur donnerait sur la rue des Pierres Urvoy, donnant elle-même sur la rue de Keribet, ce qui forme déjà une voie de circulation périphérique, évitant par le sud le quartier résidentiel. Utiliser cette portion déjà existante permettrait une économie importante. D'un point de vue citoyen, nos voisins ne seraient pas amputés de leur jardin déjà petit par la taille. Enfin, d'un point de vue écologique, la construction d'une nouvelle portion est coûteuse sur le plan environnemental (carbone et goudron), sans compter de la pollution sonore et visuelle qui viendrait troubler la tranquillité du quartier, alors que le circuit périphérique donnent sur des champs ou des infrastructures sportives.

Ainsi, au regard de tous ces éléments, quelle logique préside à l'élargissement de la rue Bourlago au regard de l'architecture routière déjà existante ?

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre participation à la réflexion du quartier et veuillez croire, Monsieur le Président, à nos respectueuses salutations,

Lucile et Jean-Charles TROADEC